

Image not found or type unknown



CDD adulte relai après rupture convention

Par **kiwinz**, le **23/06/2016** à **11:34**

Bonjour,

Que se passe-t-il quand ma convention adultes-relais s'interrompt avant la fin de mon CDD de 3 ans ? Celui-ci est-il toujours considéré comme un contrat adultes-relais ? Je tiens à préciser qu'elle n'a pas été résiliée mais qu'elle est arrivée à son terme.

Merci

Par **P.M.**, le **23/06/2016** à **13:03**

Bonjour,

En tout cas, normalement l'engagement reste fixé jusqu'au terme du CDD...